



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

SÉANCE ORDINAIRE

Séance du Jeudi 11 Décembre 2025 à 20h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20251211-D2025-12-7-18a-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 18/12/2025

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Date de convocation :

5 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **36**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : **5**

Nombre de membres excusés : **10**

Nombre de membres absents : **10**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le cinq décembre deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le cinq décembre deux mille vingt-cinq.

Mme Marie-Line LEVALLOIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Objet : Approbation de la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vassy

Noms des Conseillers	Présents	Excusés		Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	

CONDE-EN-NORMANDIE

M. Xavier ANCKAERT

M. Benoît BALAIS

Mme Nathalie BOUILLARD

X

Mme Catherine CAILLY

X

M. Pascal DALIGAULT

X

M. Sylvain DELANGE

Mme Valérie DESQUESNE

X

Mme Najat LEMERAY

X

Mme Gislaine MARIE

X

X

LA VILLETTE

M. Daniel BREARD

X

PERIGNY

M. Jérémie MORU

X

PONTECOULANT

Mme Gislaine MARIE

X

SAINT-DENIS-DE-MERE

M. Manuel MACHADO

X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
TERRES-DE-DRUANCE					X
M. Jean TURMEL					
BEAUMESNIL					X
M. Gilles PORQUET					
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-VALLOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					X
M. Maurice ANNE					
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER				X	
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN				X	
M. Alain DECLOMESNIL					
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN					
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROgniart	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte CHAPET					
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina SCOLA					

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE

M. Gilles ALLEGRE			X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ				X
M. Lucien BAZIN	X			
M. Fernand CHENEL				X
Mme Marie-Ange CORDIER	X			
M. Serge COUASNON	X			
Mme Nicole DESMOTTES	X			
M. Joël DROULLON	X			
M. Corentin GOETHALS				X
Mme Catherine MADELAINE			X	
M. Gilles MALOISEL	X			
M. Pascal MARTIN	X			
Mme Marie-Odile MOREL				X
Mme Valérie OLLIVIER	X			
M. Régis PICOT	X			
Mme Jane PIGAULT		M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI			X	
M. Guy VELANY	X			

TOTAL	36	0	5	10	10
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			36		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			41		

M. Marc GUILLAUMIN, Vice-Président en charge des affaires liées à l'Urbanisme, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé par délibération du Conseil Municipal de Vassy le 7 mars 2013.

La Révision Allégée n°1 du PLU a été approuvée par délibération du Conseil Municipal de Vassy le 10 novembre 2015.

La Modification de droit commun n°1 a été approuvée par le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau le 13 avril 2017.

La Modification de droit commun n°2 a été engagée afin de répondre aux objectifs suivants :

- L'ajustement d'un emplacement réservé pour répondre favorablement à la demande d'un propriétaire privé ;
- L'étoilage pour autoriser le changement de destination, dans l'espace rural, de constructions supplémentaires ;
- La modification du règlement graphique pour permettre la mise à jour des périmètres de réciprocité agricole et la mise en place d'un linéaire commercial à préserver ;
- La modification de différentes dispositions écrites du règlement écrit pour permettre l'implantation d'une nouvelle gendarmerie, pour favoriser le développement de l'activité agricole en zone naturelle et pour faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme.

VU les articles L153-41 à L153-44 ;

VU l'arrêté du 26 mars 2025 engageant la procédure de Modification de droit commun n°2 du PLU de Vassy ;

VU la délibération n°D2025-3-2-16 du Conseil Communautaire du 2 avril 2025 définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable ;

VU la délibération n°D2025-6-4-9 du Conseil Communautaire du 26 juin 2025 tirant le bilan de la concertation ;

VU l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) du 17 avril 2025 soumettant le projet de Modification de droit commun n°2 du PLU de Vassy à évaluation environnementale, dont le détail et les réponses apportées sont annexés à la présente délibération (cf. annexe « Synthèse des avis et observations ») ;

VU l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA), dont le détail et les réponses apportées sont annexés à la présente délibération (cf : annexe « Synthèse des avis et observations ») ;

VU l'arrêté du 5 août 2025, soumettant la Modification de droit commun n°2 du PLU de Vassy à enquête publique unique avec les projets de Modification de droit commun n°2 du PLU de Viessoix et de Déclaration de projet important mise en compatibilité n°1 du PLU de Vassy ;

Dans le cadre de cette enquête, 3 observations ont été déposées dans les registres papiers ou dans le registre dématérialisé dont le détail et les réponses apportées sont annexés à la présente délibération (cf. annexe « Synthèse des avis et observations »).

L'ensemble des corrections faites dans la version pour approbation de la Modification de droit commun n°2 du PLU de Vassy, suite aux instances environnementales, aux avis des PPA et aux observations formulées pendant l'enquête publique sont précisées dans le rapport du commissaire enquêteur.

Dans ses conclusions, le commissaire enquêteur a précisé qu'il donne un avis favorable au projet de Modification de droit commun n°2 du PLU de Vassy (cf. rapport du commissaire enquêteur).

La Notice de présentation relative au projet Modification de droit commun n°2 du PLU de Vassy, actualisée en conséquence est annexée à la présente délibération (cf : Notice de présentation).

Considérant ce qui suit :

- À l'issu de l'enquête publique, le projet a été modifié pour tenir compte des avis des instances environnementales, des Personnes Publiques Associées, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur ;
- Le commissaire enquêteur a, dans son rapport, émis un avis favorable au projet de Modification de droit commun n°2 du PLU de Vassy ;
- Les modifications apportées à la Modification de droit commun n°2 du PLU de Vassy telles que présentées au Bureau Communautaire sont prêtes à être approuvées.

Selon l'exposé de ces motifs et suivants les avis favorables de la commission « Urbanisme et Habitat » réunie le 4 novembre 2025 et du Bureau Communautaire réuni le 26 novembre 2025, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **d'adopter les adaptations mineures précitées et précisées dans les annexes de la présente délibération ;**
- **d'approuver le projet de Modification de droit commun n°2 du PLU de Vassy.**

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	41	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Non adopté			

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Marie-Line LEVALLOIS
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau